

RENFORCEMENT DU ROLE DE L'IGAD DANS DES PROCESSUS DE PAIX REGIONAUX ET LA RECONSTRUCTION AU LENDEMAIN DES CONFLITS

- Annexe A:** Rôle de l'IGAD dans des processus régionaux visant la promotion ainsi que le maintien de la paix
Annexe B: Programme
Annexe C: Liste des participants

LUNDI 1ER DÉCEMBRE 2003

1ère session: séance d'ouverture

Election du Bureau:

Président: Ambassadeur Wasswa Biriggwa, Ouganda

Rapporteur: Ambassadeur Omar M.A. Sidig, Soudan

Adoption de l'ordre du jour:

L'ordre du jour a été adopté sans amendement.

Discours du Programme:

Le Secrétaire Exécutif de l'IGAD, Dr. Attalla Hamad Bashir, a souhaité la bienvenue à S.E. Monsieur Kalonzo Musyoka, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de la République du Kenya ainsi qu'à tous les délégués à la réunion. Il a exprimé ses remerciements au gouvernement du Kenya pour avoir abrité la réunion, au gouvernement danois pour son appui financier, à l'Institut des études sur la sécurité pour son assistance technique et au Forum des partenaires de l'IGAD (IPF) pour son appui permanent.. Il a évoqué trois nouvelles tâches confiées au Secrétariat de l'IGAD, à savoir: (1) Le 10ème sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'IGAD qui s'est tenu à Kampala en octobre 2003 a approuvé l'engagement de l'IGAD dans le conflit entre l'Ethiopie et l'Erythrée. (2) Il a été demandé au Secrétariat de l'IGAD de s'impliquer dans le renforcement de la paix et des efforts de reconstruction au Soudan pendant la période de sortie du conflit et il est attendu du Secrétariat qu'il en fasse autant en Somalie une fois que le processus de réconciliation nationale sera mené à bonne fin. (3) L'IGAD demandait une élaboration de la proposition faite par le Soudan pour fonder un cadre pour la sécurité régionale permettant de créer un paysage plus large de paix et de sécurité à l'intention de la région. Le Secrétariat s'est attelé à cette tâche de concert avec l'Union Européenne et tiendra des ateliers dans ce sens.

Presque dix ans après que l'IGAD ait été investie de la responsabilité pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, il faudra que la présente réunion revoie le rôle de médiateur de l'IGAD dans des conflits. En outre, les participants devraient examiner les moyens d'élargir le rôle du Mécanisme d'alerte précoce et de réaction aux conflits de l'IGAD (CEWARN) pour les Etats membres aux zones autres que les zones d'élevage. Des domaines d'intérêt comprenaient les moyens pour mieux utiliser les Etats membres en vue de promouvoir la paix dans la région, la mesure dans laquelle le Secrétariat de l'IGAD devrait s'en impliquer, le rôle de la Présidence de l'IGAD, la relation entre les Envoyés Spéciaux et l'Autorité (IGAD), s'il fallait encourager l'approche d'Etat chef de file ainsi que les questions relatives au maintien de la paix et à l'intégration dans les concepts de Force d'attente africaine et de Brigades d'attente régionales. En conclusion, Ambassadeur Attalla a déclaré que la réunion visait à identifier en particulier, les domaines de coopération et de collaboration entre les Etats membres de l'IGAD, le Secrétariat de l'IGAD ainsi que les pays et les organisations partenaires.

S.E. Monsieur Carol Calia, Ambassadeur de l'Italie à Nairobi, a parlé au nom du Forum des partenaires de l'IGAD. Il a déclaré que l'IPF partageait les intérêts de l'IGAD à la présente conférence. L'IGAD était assez régionale pour impliquer un engagement sérieux, profond par les gouvernements des Etats membres dans des conflits et elle était également assez internationale pour attirer l'attention africaine et internationale sur les processus de paix. L'Italie et la Norvège coprésidaient le processus de paix en Somalie au nom de l'IPF. Le rôle de l'IPF consistait à apporter un appui politique ainsi qu'une assistance financière à l'IGAD. Un appui extérieur suffisant et durable était indispensable. Ambassadeur Calia a noté que la régularité et le niveau de financement extérieur nécessaire dépendait: (1) d'une transparence et d'une responsabilité totale pour le financement et des buts auxquels elle était destinée. (2) Détermination, en termes politiques, que le processus était en bonne voie. Il a déclaré que l'IGAD avait fait preuve d'une souplesse remarquable dans de différents domaines d'activité. L'endurance du Kenya, le coût financier supporté ainsi que son implication avaient permis à l'IGAD de se doter d'armes opérationnelles indispensables aux deux processus de paix. S'agissant de la reconstruction pendant la période de sortie de la crise, d'importantes sommes d'argent ainsi que l'implication des agences des Nations Unies, de la Banque Mondiale et des agences d'aide publique seront nécessaires. L'IGAD devrait conserver son rôle politique consistant à maintenir l'engagement des gouvernements régionaux et des institutions d'avenir au niveau des interventions économiques dans la situation post-conflit. L'IPF devrait s'approprier à mobiliser l'appui en faveur de cette prochaine étape. Des réunions mensuelles de l'IPF devraient se poursuivre afin d'entretenir cet appui et de se mettre au courant de l'évolution de la situation.

Discours de bienvenue de S.E.Monsieur Stephen Kalonzo Musyoka, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de la République du Kenya:

Le Ministre a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion au nom du gouvernement et du peuple du Kenya. Il a exprimé, au nom des Etats membres de l'IGAD, ses remerciements au gouvernement danois, au Secrétariat de l'IGAD ainsi qu'à l'Institut des Etudes sur la Sécurité pour leurs préparatifs et financement de la réunion. Il a fait remarquer qu'il s'était personnellement impliqué dans le processus de paix au Soudan pendant un certain moment, en particulier, entre 1993 et 1997. Il a fait partie de l'équipe qui a rédigé de nouveau, à Djibouti, l'Accord portant création de l'IGAD. La paix ainsi que le développement durables constituaient des principes de base énoncés dans la Charte. L'intensité du conflit qui a opposé l'Ethiopie à l'Erythrée témoignait de nombreux obstacles qui pèsent sur la sécurité dans la région, ce qui a nécessité le renforcement du rôle de leadership de l'IGAD dans la paix et la sécurité régionales.

Le Ministre a déclaré qu'à l'heure actuelle, il existe dans la région plus de 17 conflits de faible intensité et plusieurs situations similaires qui pourraient éclater à tout moment. Des divisions entre les parties et les factions représentaient un problème commun qui a compliqué la réconciliation. Faire régner la confiance se révélait difficile. Il existait également une divergence d'intérêt entre les parties au conflit, les Etats membres de la région et la communauté internationale plus large au sujet des moyens de résoudre des conflits. Certaines parties se sont lancées dans des plaidoiries en faveur de changement du lieu du forum chaque fois que des pourparlers se heurtaient à des difficultés, au lieu de résoudre le problème en question. Le Ministre a ajouté que le Président Abdiqassim Salad Hassan n'avait pas d'autre solution que de revenir à la table de négociation. La gestion du temps constituait un autre défi étant donné que le fardeau financier s'alourdissait lorsqu'on permettait au processus de se poursuivre sans fixer des dates limites. Le processus de paix en faveur du Soudan était irréversible, ce qui incitait à l'optimisme. Il n'en demeure pas moins que toutes les parties devraient endosser leur responsabilité et fixer des délais clairs pour elles-mêmes.

S'agissant de la question relative aux contraintes en matière de ressources, le Ministre a remercié les membres de l'IPF et d'autres donateurs pour leur appui financier, diplomatique et politique. Toutefois, le processus de paix en Somalie avait rencontré de sérieuses difficultés financières que le Secrétariat de l'IGAD tentait de réduire. Lorsque des observateurs constataient des progrès et un espoir pour le processus de paix le financement suivrait. Le nouveau gouvernement du Kenya avait tenté de prévoir au budget des fonds pour prendre en charge le processus de paix. Toutefois, il resterait attaché au processus de paix. Le Ministre a lancé un appel aux partenaires de l'IGAD pour qu'ils apportent l'appui financier

tant souhaité. Un Etat qui s'est effondré comme la Somalie posait une menace à la paix ainsi qu'à la sécurité régionales dans la mesure où la circulation d'armes illicites en provenance de la Somalie se trouvaient dans les pays voisins et elle était directement liée au crime et aux autres méfaits, tels que le terrorisme.

En conclusion, le Ministre a encouragé le renforcement du rôle de l'IGAD dans le règlement des conflits visant non seulement les capacités de restauration de la paix, mais également la diplomatie préventive. Il a appelé à une coopération plus étroite entre l'IGAD, l'Union Africaine et les Nations Unies. En conclusion, le Ministre a annoncé que les leaders somaliens feraient une retraite de dix jours à Mombassa à partir du 9 décembre 2003. Cette retraite serait lancée par S.E. Monsieur James Wapakhabulo, 2nd Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères de l'Ouganda et les Ministres du Comité de facilitation de l'IGAD. On a formulé l'espoir que les dirigeants somaliens reviendraient à Mbagathi par la suite pour reprendre des négociations en toute bonne foi dans l'intérêt de leur pays et de leur peuple.

A la suite de l'exposé du Ministre, Ambassadeur Calia a informé les participants que l'Italie accorderait un financement supplémentaire de 500.000 dollars destiné à appuyer le processus de paix somalien lancé par l'IGAD.

Bienvenue, aperçu et contexte de la réunion

M. Daniel Yifru, Directeur de la Division des affaires politiques et humanitaires de l'IGAD a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion. Il a expliqué le programme et a ensuite attiré l'attention des participants sur le projet de document de travail intitulé "rôle de l'IGAD en Somalie et au Soudan: Options politiques pour la promotion et le maintien de la paix, y compris les incidences institutionnels". Il a présenté le projet de recommandations contenues dans ce document de travail de la réunion. M. Yifru a souligné qu'il s'agissait d'un projet de proposition qui ne revêtait aucun caractère officiel. Ces propositions n'étaient pas exhaustives et il était attendu que la présente réunion examinerait, amenderait et enrichirait ces recommandations. Le projet de document de travail a souligné que l'IGAD avait pris l'engagement "d'appuyer la reconstruction ainsi que la consolidation de la paix" au Soudan et de continuer à s'impliquer en Somalie. Il faudrait désormais prendre des mesures de traduire ces engagements en rôle précis, approprié et, concret et cohérent pour l'IGAD, en coopération avec d'autres organes jouant des rôles supplémentaires.

En plus du projet de document de travail, le jet de documents de travail de la conférence contenait deux documents de base sur le rôle de l'IGAD dans les processus de paix au Soudan et en Somalie, établis par un consultant indépendant. Ces documents n'avaient non plus un caractère officiel et ils étaient destinés à informer les participants et à stimuler le débat.

2ème session: Processus de paix au Soudan

Ambassadeur Busho Ndinyenka, Envoyé Spécial de l'Ouganda auprès du processus de paix au Soudan, a pris la parole devant la réunion au nom du Général Sumbeiywo, Envoyé Spécial auprès du processus de paix au Soudan. Il a rappelé que l'historique du processus de paix de l'IGAD remonte à l'année 1994 lors du Sommet de l'IGADD (Prédécesseur de l'IGAD) qui s'est tenu à Addis Abeba. La première étape a consisté à adopter la Déclaration des Principes qui a identifié les questions clé à la base du conflit, à savoir: (1) Le droit à l'autodétermination pour le peuple du sud Soudan; (2) La séparation de l'Etat et de la religion; (3) Un système participatif de gouvernance; (4) Le partage des ressources et; (5) Des dispositifs de sécurité.

Depuis cette date, le gouvernement du Soudan ainsi que le Mouvement/Armée de Libération du Peuple du Soudan (SPLA/M) se sont mis à rechercher un règlement négocié du conflit qui sévit au Soudan.

De 1997 à 1999, des négociations ont été menées par l'IGAD au niveau ministériel. Par la suite, un Secrétariat Permanent pour le Processus de paix au Soudan a été créé et placée sous la direction d'un Envoyé Spécial nommé par le Kenya en sa qualité de Président du sous-comité de l'IGAD sur le Soudan. Le processus de paix au Soudan a été relancé par une décision prise par le 9ème sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'IGAD qui s'est déroulé à Khartoum en janvier 2001. Le Protocole de Machakos du 20 juillet 2002 a défini le rôle de la religion dans la politique et la gouvernance et il a garanti le droit à l'autodétermination pour le Sud, à exercer à travers un référendum après 6 ans. La chute de Torit aux mains de l'SPLM/A a conduit au retrait, par le gouvernement du Soudan, de la table de négociation en septembre 2002.

Un Protocole d'accord sur la cessation des hostilités a été signé le 15 octobre 2002. En vertu d'une clause additionnelle à ce Protocole, il a été créé une équipe de vérification et de suivi, mécanisme destiné à vérifier des violations qui empoisonnaient les négociations. Plusieurs accords essentiels ont été conclus en 2003 entre Dr. Ali Osman Taha, Premier Vice-Président du Soudan et Dr. John Garang de Mabior, Président de l'SPMA/M aboutissant à leur attachement à un accord de paix global.

Ambassadeur Ndinyenka a souligné qu'il restait encore à mettre au point des détails techniques de l'Accord de paix avant la signature de l'accord. Il a ajouté que des questions de droits de l'homme, de démocratie, de gouvernance politique et de représentativité devraient encore être résolues dans le cadre du processus de paix.

Lors des discussions qui ont suivi, on s'est interrogé sur les moyens à mettre en œuvre par l'IGAD pour trancher les questions encore en suspens, à savoir: le partage du pouvoir, le partage de la richesse et les dispositifs de sécurité. En réponse, Ambassadeur Ndinyenka a déclaré que de nombreux efforts diplomatiques étaient menés dans le pays par exemple en encourageant un dialogue nord nord ainsi qu'un débat sud-sud. A l'heure actuelle, le processus de négociation se trouve entre les mains des parties aux négociations. Elles déterminent la cadence des négociations et le rôle de l'IGAD ne consiste qu'à les aider. Les participants ont ensuite demandé si l'intérêt des parties internationales clé serait entretenu. La démission de Ghaza al-Attabani affecterait-elle le processus de paix ? Comment la capacité de l'IGAD en matière de processus régionaux de paix pourrait-elle être renforcée? Quels renseignements l'IGAD pourra-t-elle tirer de son implication dans le processus de restauration de la paix au Soudan en vue des processus de paix régionaux futurs? L'intervenant a répondu que la nécessité d'une représentativité dans les négociations était une question importante à aborder. En particulier, des questions constitutionnelles devraient impliquer toutes les parties, d'où la facilitation des dialogues internes. Les enseignements tirés résident dans le fait qu'un processus de paix ne peut pas être précipité et il y a lieu de parvenir à un consensus régional dans tout processus de paix.

Les participants ont ensuite examiné les actions menés par l'Union Africaine au profit du Soudan. Une réunion de l'UA tenue à Maputo a décidé de constituer un comité ministériel chargé d'examiner la participation au Soudan pendant la période de sortie du conflit. L'UA tenait des discussions avec les Nations Unies au sujet du processus de paix et avait pour politique de travailler en étroite collaboration avec les communautés Economiques Régionales en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Ensuite, des débats ont tourné autour de l'Equipe de vérification et de Suivi ainsi que les problèmes qu'elle avait rencontrés. L'ambassadeur a répondu que l'équipe n'avait été mis sur pied qu'il y a quelques mois et elle devrait être élargie à plus de parties, y compris des acteurs externes. Il devrait être un mécanisme de suivi de l'IGAD et devrait être "remis" à cet organisme. Les surveillants avaient déjà achevé leur formation et commençaient à entreprendre un travail constructif. Il a expliqué que la prolongation la plus récente de l'Accord de cessez-le-feu ne couvrirait que deux mois plutôt que trois mois habituels dans l'espoir qu'un accord de cessez-le-feu global sera signé avant 2004.

Dr Kjell Hødnebo, Observateur norvégien auprès du Processus de paix au Soudan, a fait un exposé sur "Intérêts des acteurs externes dans le processus de paix au Soudan et pendant la phase suivant la conclusion de l'Accord". Il a précisé que le Forum des Partenaires de l'IGAD (IPF) comprenait 20 pays, les Nations Unies, la Banque Mondiale ainsi que l'Union Européenne. Le

Forum des Partenaires de l'IGAD comprenait deux comités, à savoir: Le Comité sur la Somalie et le Comité sur le Soudan. Le Comité sur le Soudan visait essentiellement à rechercher une coopération internationale et des politiques conjointes au sujet de l'assistance humanitaire en faveur du Soudan., à convenir de l'appui au profit des pourparlers de paix sous la direction de l'IGAD et à prendre des dispositions pour une assistance internationale dans la mise en œuvre de l'accord de paix.

L'intervenant a souligné que le processus de paix était une initiative africaine appuyée par des partenaires internationaux. Il appartenait aux parties soudanaises de mettre en œuvre l'accord de paix prévu en coopération avec l'IGAD et ses partenaires. Les parties Soudanaises s'appropriaient progressivement des pourparlers. La conclusion prévue des pourparlers de paix avait amené l'IPF à accélérer des préparatifs pour une assistance extérieure en matière de mise en œuvre de l'accord de paix. A titre d'exemple, les Nations Unies avaient concentré leurs efforts sur les besoins d'assistance humanitaires pour les rapatriés et les personnes déplacées à l'intérieur de leurs pays ainsi que sur l'appui aux moyens de subsistance plus viables dans des collectivités locales, alors que l'SPLM avait entamé le processus de transformation d'un mouvement de guérilla en gouvernement pour le sud et se préparait à participer au gouvernement central. Il serait important de rapprocher les deux parties, étant donné qu'elles formeraient le gouvernement d'union nationale du Soudan, de façon à leur permettre de se préparer conjointement pour la période qui suivra immédiatement la fin du conflit. Ces tâches comprendraient la définition des priorités pour des programmes ayant un impact immédiat pour la population et pour le développement à long terme des zones touchées et l'ensemble du Soudan.

Le gouvernement de la Norvège s'était proposé d'abriter une conférence internationale des donateurs à Oslo trois à quatre mois après la signature de l'accord de paix. L'intervenant a noté que la signature de l'accord de paix constituerait une tâche facile par rapport à l'énorme tâche de sa mise en œuvre et maintien. Si le nouveau gouvernement ne parvient pas à assurer à sa population des services nécessaires, une paix durable ne sera pas réalisée. L'IGAD ainsi que ses partenaires internationaux devraient aider dans cet aspect de mise en œuvre.

Lors des débats qui ont suivi, il a été signalé que certaines zones du Soudan sont plus touchées par la guerre que d'autres. Le gouvernement du Soudan espérait que la communauté internationale appuierait l'unité permanente du Soudan et que l'assistance nécessaire au développement de toutes les zones du pays, et en particulier, les zones les plus nécessiteuses. La réintégration des réfugiés nécessiterait également un appui des donateurs afin d'assurer une paix et une stabilité futures durables.

Une demande de communication avec le Secrétariat de l'IGAD et de sa participation à la conférence internationale des donateurs prévue à Oslo après la signature de l'accord de paix a été faite à l'intervenant. En réponse, celui-ci a déclaré que l'IPF était une organisation ad hoc et la formule pour l'appui à l'IGAD à long terme devrait ainsi être revue.

Un autre participant a signalé le fait que d'autres acteurs au Soudan n'aient pas été impliqués dans l'accord de paix et que le processus courait le risque de rejet par certains. Quand et comment l'IPF et le gouvernement norvégien pensent-ils que d'autres parties et la société civile devraient apporter leur contribution au processus? Dr Hødnebo a répondu qu'il faudra traiter différemment avec différents acteurs, c'est-à-dire, les parties politiques, les acteurs de la société civile et les milices armées ne pourraient pas être traités de la même façon. La réconciliation au niveau local ainsi que le désarmement des milices était un processus permanent et il devrait être "approprié" par le gouvernement d'union nationale proposé. L'accord de paix nécessitait une conférence constitutionnelle nationale au cours de la période intérimaire et l'IPF encouragerait le gouvernement d'unité proposé à permettre une représentativité dans cette conférence.

Dr Vladimir Zhagora, représentant de l'UNPA aux pourparlers de paix soudanais, a abordé "le rôle des Nations Unies dans la période suivant la conclusion de la paix au Soudan". Il a exprimé ses remerciements à l'IGAD pour son attachement au processus de paix soudanais. Il a signalé que le Secrétaire Général de Nations Unies avait nommé un conseiller spécial auprès de la Corne de l'Afrique dont le rôle consistera, entre autres, à suivre des processus de paix somalien et soudanais. Lorsque le Protocole de Machakos a été signé, les Nations Unies se sont rendues compte que qu'elles devaient renforcer son engagement en ce qui concerne le Soudan et elles ont accepté le rôle d'observateur au processus de Machakos. Le rôle futur des Nations Unies en appui à la mise en œuvre de l'accord de paix global serait désormais élaboré. Le cadre pour l'accord sur les dispositifs de sécurité lors de la période intérimaire a défini le rôle futur des Nations Unies en tant que catalyseur pour la mise en application de l'accord de paix et de soutien impartial des parties pour réussir la mise en œuvre du processus.

Les Nations Unies se sont également considérées comme étant un négociateur impartial de toute difficulté qui, pourra surgir lors de la mise en œuvre des accords de paix futurs. L'Accord contenait plusieurs questions politiques sensibles, telles que le droit du peuple du sud à l'autodétermination au moyen d'un référendum organisé internationalement, et tenant compte des préoccupations en matière de préservation de l'unité du Soudan. Le rôle des Nations Unies nécessitait également l'appui cohérent et suffisant des donateurs et des partenaires d'aide humanitaire. M. Zhagora a souligné que les populations civiles du sud ont connu

une souffrance énorme au cours de 20 années écoulées. Sans une assistance immédiate et cohérentes à ces populations de la part des partenaires d'aide humanitaire ces populations ne seraient pas convaincues de la dividende de la paix: que leurs doléances ont été au mieux traitées par la paix plutôt que par le conflit constant. Les Nations Unies ont bénéficié d'une grande coopération de la part des parties en matière de planification de leur mandat futur. En conclusion, il a souligné que tout mandat futur pour les Nations Unies devrait être pratique et réaliste.

M. Chris Coleman, responsable politique supérieur de la Division de l'Afrique pour le Département des Nations Unies pour des Opérations de Maintien de la paix a déclaré que le tournant pour la planification par les Nations Unies, d'un rôle opérationnel au Soudan était la déclaration présidentielle en date du 10 octobre 2003 et la demande au Secrétaire Général des Nations Unies de se préparer pour un rôle global d'appui à la mise en œuvre des accords de paix pendant la période qui suivra la conclusion des accords. Le seul moyen possible pour la réussite d'une opération des Nations unies serait de la fonder solidement sur un accord de paix global par les parties impliquées. Si le rôle des Nations Unies était défini par cet accord, il serait difficile de savoir les actions pour lesquelles les Nations Unies devraient se préparer jusqu'à ce que cet accord soit signé.

M. Coleman a ensuite décrit ce rôle d'après ce qu'on le comprend actuellement. Il impliquera vraisemblablement:

- (1) Le suivi intensif du cessez-le-feu;
- (2) L'appui au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration des parties armées au conflit;
- (3) Des opérations de déminage, qui nécessitent des volets militaires et humanitaires qui devraient être bien coordonnés;
- (4) L'appui au retour et au rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leurs pays; et
- (5) La formation et l'assistance en faveur des forces de police et de sécurité du nouveau gouvernement d'unité.

La mission toute entière devrait être dirigée par un Envoyé Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies et compter un adjoint chargé des questions humanitaires, politiques, militaires et autres. Un cadre unique pour le fonctionnement intérieur de différentes agences des Nations Unies était important. A cette fin, une mission préparatoire a été envoyée à la région pour une durée de trois semaines. Elle comprend toutes les compétences requises dans les domaines prévus. Des volets d'information publique et de logistique /appui à la mission devraient également être coordonnés de façon adéquate. Cette mission

tenait des discussions avec les parties locales et s'informaient des besoins techniques éventuels. La mission préparatoire était également en train de consulter les médiateurs de l'IGAD, l'Union Africaine et les observateurs internationaux.

Lors des discussions qui ont suivi, soulevées à propos du financement, les intervenants ont noté qu'il n'existait pas de poste budgétaire pour la mission des Nations Unies pour la paix prévue au Soudan, mais que tous les coûts ne relèveraient pas du budget de la mission pour la paix. Les activités humanitaires sont prises en charge par l'appui des donateurs, par exemple, l'appel consolidé sur le Soudan, qui est en cours. En réponse à la question concernant le rôle que pourrait jouer l'équipe de vérification et de suivi de l'IGAD une fois que les Nations Unies prendra la relève de l'IGAD, M. Coleman a déclaré que les tâches à remplir et les acteurs qui devront s'en acquitter devraient être clairement définis. La continuité était importante et le suivi de l'accord devrait se faire dans un cadre unique. Les Nations Unies devrait se conformer aux règles précises concernant la dotation en effectifs et la structuration des mécanismes de suivi, mais la coordination institutionnelle ainsi que la continuité seraient envisagées. En fin de compte une résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies définirait les rôles ainsi que les responsabilités pour le suivi.

Les intervenants ont souligné que le Soudan était un vaste pays dont les infrastructures étaient inadéquates, en particulier au nord, ce qui rendra difficile le suivi et nécessitera une planification prospective. En réponse à la question sur le délai de cette mission, les intervenants ont noté que d'après la règle générale des Nations Unies concernant ce type d'opérations, il faudra de trois à quatre mois à partir de la résolution des Nations Unies pour déployer des observateurs afin de les mettre en œuvre. La taille de la mission varierait pendant la période intérimaire de six ans. Deux suppositions devraient être prises en compte dans la planification politique, notamment: (1) Quel est le rôle que souhaitent les parties à l'accord que les différents acteurs externes jouent, par exemple il faut savoir si elles veulent que les Nations Unies, l'UA et l'IGAD jouent le rôle de chef de file dans le suivi et dans d'autres tâches.; (2) Quel était le moyen le plus pratique de procéder en termes de ressources et de capacité, sous réserve de consultations politiques? Le suivi des mécanismes de suivi des dispositifs de sécurité ne pouvait pas se faire par les Nations Unies sans la participation des organisations régionales étant donné que les acteurs régionaux savent mieux la dynamique du Soudan. Le mandat de l'équipe de suivi et de vérification prendra fin dès la signature de l'accord de paix. Les Etats membres de l'IGAD devraient décider d'une nouvelle formule pour l'appui à l'accord de paix.

En réponse aux questions de l'assistance, Ambassadeur Baba Gana Kingbe, Envoyé Spécial de l'Union Africaine auprès du processus de paix soudanais, a souligné que

la capacité de l'UA et de l'IGAD d'opérations de maintien de la paix était limitée. L'opération de l'UA au Burundi est la plus grande qu'elle ait entreprise à ce jour et elle avait fait face aux énormes défis en matière de financement et de déploiement bien que le Burundi soit un très petit pays par rapport au Soudan. L'IGAD ainsi que l'UA peuvent être empressés et capables de servir de "sous-traitants" pour entreprendre certaines tâches au Soudan. Toutefois, les Nations Unies devraient supposer qu'elles supporteront la plus grande part de fardeau. L'expérience acquise par la MONUC (Mission d'observation des Nations Unies au Congo) en République Démocratique du Congo permettrait d'établir une analogie entre la taille et l'ampleur des opérations qui seraient nécessaires au Soudan. D'après un autre intervenant, il existe plusieurs équipes de suivi disparates œuvrant au Soudan à l'heure actuelle, telles que l'équipe de vérification et de suivi ainsi que l'opération aux Monts de Nuba, qui devraient être unies en tant qu'opération de fixation jusqu'à ce que les Nations Unies se trouvent sur le terrain.. Il y avait 35 personnes qui surveillaient la région des Montagnes de Nuba pour deux ans, sans qu'il y ait une quelconque violation. Il s'agit d'une zone dont la superficie est comparable à celle de l'Autriche. Cette opération constituait donc un bon modèle pour une mission future plus large.

MARDI, 2 DÉCEMBRE 2003

Ambassadeur Baba Gana Kingibe, Envoyé Spécial auprès du processus de paix au Soudan, a évoqué les perceptions de l'Union Africaine sur le processus de paix au Soudan. Il a rappelé que la création d'un mécanisme efficace pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, à savoir, le Protocole relatif à la création du Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) s'inscrivait dans le cadre de la transformation de l'OUA en UA. Ce Protocole sera ratifié à la fin de l'année. L'UA était donc prête à relever les principaux défis qui se posent à la paix et à la sécurité en Afrique aujourd'hui, sous la direction du nouveau Président Alpha Konaré en sa qualité de Président de la Commission Africaine restructurée.

La nomination d'un Envoyé Spécial au Soudan était destinée à créer des voies de communication et de coordination entre l'UA et l'IGAD. A la différence de la mission Africaine au Burundi, (AMIB) où l'Afrique du Sud a joué un rôle de chef de file ou la mission de la CEDEAO au Libéria où le Nigeria a joué le même rôle, l'IGAD était composée des pays disposant des forces assez équilibrées. Cette situation a imposé un consensus régional en matière de gestion des conflits régionaux. La conjonction de l'environnement international actuel et le renouvellement de l'engagement des parties au conflit ont jeté des bases des accords décisifs conclus grâce au processus de l'IGAD. L'IGAD devrait apprendre des enseignements contradictoires des processus de paix au Soudan et en Somalie. Tout d'abord, il était important pour les médiateurs de

l'IGAD de venir à la table de négociation sans être considérés comme une partie du problème, pour pouvoir gagner la confiance des parties au conflit. Ensuite, le moment des efforts de médiation était important étant donné que les initiatives seraient mort-nées en absence de désir de paix de la part des parties en guerre. Le rôle joué par les Nations Unies pour susciter un désir de règlement par le gouvernement du Soudan était essentiel. Il faudra intensifier des efforts en vue d'assurer la représentativité ainsi que la transparence du processus. La confiance entre les parties et les médiateurs s'en est trouvée renforcée par le processus de Machakos qui a encouragé la paix non seulement au sein du Soudan, mais également entre le Soudan et ses voisins. Il était impératif pour l'IGAD de reconnaître les limites de ses ressources et de ses compétences. L'IGAD devrait exploiter les avoirs des organisations internationales et régionales, en particulier lors des phases de maintien et de consolidation de la paix. Les organismes disposant des mécanismes aux ressources limitées comme ceux de l'IGAD et de l'UA devraient concentrer leurs efforts sur la prévention des conflits plutôt que sur le règlement des conflits en renforçant des processus démocratiques, l'état de droit, les droits de l'homme, la transparence, la responsabilité, la bonne gouvernance et l'encouragement des organisations robustes de la société civile. La communauté internationale était prête à concourir à ces efforts. Le "soulèvement d'un poids lourd" devrait être laissé aux "poids lourds" comme les Nations Unies.

Lors des discussions qui ont suivi, les participants ont signalé que les pays voisins avaient été entraînés dans le conflit soudanais, d'où la méfiance initiale à l'égard des médiateurs de l'IGAD. Faire régner la confiance dans la région constitue le rôle le plus important de l'IGAD. Les participants ont cherché à savoir si l'UA avait engagé des consultations avec les États membres au sujet du déploiement des troupes provenant des États Africains pour appuyer la mission des Nations Unies au Soudan. L'intervenant a répondu qu'une décision a été prise par le Sommet de Maputo de créer un comité ministériel présidé par l'Afrique du Sud et chargé de prévoir l'engagement au Soudan pendant la période de sortie du conflit. L'IGAD était l'agence chef de file dans le processus de paix soudanais parce qu'il s'agit d'un conflit qui nécessitait une appropriation régionale du problème.

Session 3: Processus de paix somalien

Ambassadeur Bethuel Kiplagat, Envoyé Spécial auprès du Processus de paix somalien, Nairobi, a évoqué "les problèmes et les défis qui se posent au processus de paix somalien". Il a déclaré que les médiateurs de l'IGAD ont refusé de reconnaître que le problème somalien était très difficile à résoudre. La différence entre cette 14ème tentative pour réaliser la paix et les initiatives préalables résidait dans la plus grande représentativité de toutes les parties prenantes. Ces parties intéressées ont compris: (1) Les groupements politiques

internes, les chefs de guerre, les chefs traditionnels, les chefs religieux et la société civile, y compris la communauté d'affaires. (2) Les parties prenantes extérieures ont compté les Etats de ligne de front, à savoir: l'Ethiopie, le Kenya, Djibouti et le Yémen. Elles ont compris également l'Egypte, l'Italie étant donné ses liens historiques et les Etats Unis, vu ses intérêts sécuritaires stratégiques.

Des réalisations obtenues depuis la Conférence d'Eldoret ont été les suivantes:

(1) La durabilité du processus lui-même étant donné que les facilitateurs ont maintenu leur engagement dans le processus alors que l'appui financier de la part de la communauté internationale a donné lieu à un espoir d'une conclusion future d'un accord de paix. (2) La signature, par 24 parties, d'un accord sur la cessation des hostilités. L'IGAD s'efforçait désormais d'ériger cet accord en accord de cessez-le-feu. (3) Trois commissions ont traité de différentes questions pour la Somalie, dont 5 avaient été adoptées par la séance plénière. La Charte de transition pour la Somalie n'a pas été pleinement appuyée, mais elle a été adoptée par une majorité crédible. En raison des controverses autour de la Charte, le processus avait piétiné. Il fallait laisser de la liberté aux leaders somaliens à la retraite à Mombasa pour se préparer à passer à la prochaine (troisième) phase, une fois résolues ces questions et d'autres questions en suspens. Il avait été convenu que le parlement compterait 350 députés et tous les clans somaliens seraient représentés selon une formule établie. L'effet secondaire de cette disposition serait vraisemblablement un processus de négociation et de réconciliation entre les clans. Ambassadeur Kiplagat a signalé que cette situation pourra se traduire par un gouvernement plus représentatif que les gouvernements d'autres pays africains.

Des motifs pour le conflit somalie ont été flous depuis longtemps. L'IGAD ne traitait pas autant des griefs politiques que les conséquences d'un Etat raté. L'approche de reconstruction des structures d'Etat était donc la bonne. Le prochain défi consiste à consolider la paix entre communautés et régions au moyen des méthodes autochtones de règlement des conflits. La réparation des victimes des conflits serait ensuite nécessaire. Un processus de conseil et de guérison des victimes du traumatisme a été envisagé à titre de processus à long terme pour parvenir à une paix durable. Il y avait des leçons à tirer de la réconciliation post-conflit en Afrique du Sud et au Sierra Léone, que l'IGAD devrait examiner à l'occasion de prochains ateliers. En conclusion, Ambassadeur Kiplagat a appelé à un appui financier en faveur du processus en cours et il a fait valoir que la région n'avait pas d'autre solution que de continuer à s'engager dans la recherche d'une paix en Somalie.

Lors des discussions qui ont suivi, une question a été posée à propos de la dividende de la paix pour les chefs de guerre qui ont profité de l'absence de

contrôle d'Etat. L'approche qui consiste à requérir un consensus pour toute décision pourra être mise en cause. Bien que ce soit une approche classique somalienne, une majorité des deux tiers était jugée suffisante dans des démocraties modernes. La reconnaissance du caractère fédéral et décentralisé de la Somalie était désormais acquise, alors, pourquoi la question était-elle encore mise sur le tapis ? Ambassadeur Kiplagat a répondu qu'il devenait de plus en plus difficile pour les chefs de guerre de maintenir la loyauté de leurs milices. Ils visaient de l'argent plutôt qu'une cause. Une étude conduite auprès des milices a fait ressortir que la plupart voudrait revenir à l'école si l'on leur donnait une chance. La puissance de ces chefs de guerre était donc précaire et la plupart deviendraient probablement députés s'ils sont élus par leurs clans. La communauté des affaires serait soulagée s'il un gouvernement assez puissant était instauré pour sauvegarder leurs intérêts au lieu de compter sur les milices.

Il a été convenu à Eldoret que la Somalie serait un Etat fédéral, mais cette question est restée la plus importante lors des discussions en cours. La Charte se trouvait à son 7ème projet, mais le partage du pouvoir constituait la question fondamentale en suspens. Elle a prévu un parlement une fois constitué. Les parties pourraient donc amender la charte plus tard. En réponse à la question relative à l'inclusion de la Somali Lande, l'intervenant a noté que la Charte a proposé la création d'un comité pour entamer un dialogue avec le gouvernement de la Somalie. Cette Charte a prévu l'unité ainsi que l'intégrité territoriale de la Somalie.

A la question de savoir si le Secrétariat de l'IGAD pourrait prendre l'initiative de relancer le processus de paix si aucun pays chef de file ne se propose de le faire, Ambassadeur Kiplagat a répondu que si le processus aboutit à une telle impasse, il faudra tout recommencer. D'après l'expérience du Mozambique, les acteurs régionaux - l'Afrique du Sud, la Zimbabwe et la Tanzanie - devraient être associés au processus de paix. Le rôle de l'IGAD à ce moment consistera à réunir des fonds nécessaires au processus de paix. Il appartenait aux acteurs internes de faire avancer le processus à ce stade. Le rôle de la région se limitait à la facilitation. Il a proposé une conférence des donateurs pour assurer la poursuite du processus de paix. Et les tentatives pour convoquer des processus de paix parallèles? L'IGAD avait lancé un appel aux dirigeants somaliens pour qu'ils s'abstiennent de changer le lieu du forum lorsqu'ils cherchent à renforcer leur pouvoir et leurs positions dans le dispositif futur.

Dr Walid Musa de l'Union Européenne a abordé le thème: "Appui des donateurs au processus de paix somalien: Qu'est ce qui est critique" Il a déclaré que le processus de paix somalien était le seul espoir pour la Somalie. Au cours de ces derniers mois, il y a eu une perte d'espoir au sein de la Somalie ainsi qu'une circulation accrue d'armes, qui sont des symptômes de ce sentiment d'insécurité. Même après la conclusion d'une conférence de réconciliation fructueuse, des

tâches telles que la démilitarisation étaient essentielles pour assurer un environnement sûr aux somaliens pour se rendre aux urnes afin d'élire leur gouvernement. Aucun individu, ni groupe, ni alliance ne devrait bouter le processus de paix. La communauté de donateurs cherchait des signes de progrès avant de fournir des ressources nécessaires pour poursuivre le processus.

L'IGAD bénéficiait de l'appui de la communauté de donateurs. C'était "le processus de paix de choix" pour la Somalie. L'IGAD devrait envisager d'appuyer les systèmes somaliens pour la réconciliation et la consolidation de la paix sur le terrain après la conclusion de tout accord politique. L'IGAD devrait entretenir la confiance de toutes les parties prenantes internes au processus de paix. Cette conférence devrait constituer la base pour le recueil des enseignements tirés des processus de paix soudanais et somaliens menés par l'IGAD. Ce qui était critique pour la communauté de donateurs, c'était de renforcer la capacité de l'IGAD pour lui permettre d'alléger la responsabilité de maintien de la paix assumée par les organisations se trouvant en dehors de la région. La conférence devrait prendre la résolution d'entretenir l'espoir pour le processus de paix somalien. La fourniture d'un environnement juste et équitable pour des négociations constituait le rôle le plus important à jouer par l'IGAD. Le degré d'interaction et d'appropriation du processus de paix par les parties prenantes intérieures devaient également servir de modèle à la Somalie. Le financement des mesures pour faire respecter la paix était nécessaire. La multiplicité de problèmes en suspens, tels que la position de la Somali Lande demeurerait et devrait être traitée par des moyens autres que la conférence de réconciliation nationale.

Ambassadeur Winston Tubman, Envoyé Spécial auprès du processus de paix somalien, a évoqué le thème suivant "Evaluation par les Nations Unies, du progrès de la réconciliation nationale somalienne" Il a déclaré que la décision prise par les dirigeants des pays de l'IGAD à Khartoum en janvier 2002 d'aider les somaliens à se réconcilier entre eux-mêmes était accueillie favorablement. La participation des trois voisins limitrophes de la Somalie en tant que pays de ligne de front était souhaitable et marquerait une amélioration des efforts visant à restaurer la paix, menés par le passé, y compris la conférence tenu à Arta, à Djibouti. La plupart des principes adoptés à Arta ont relevés de cette phase du processus, tel que le quota pour les femmes, la prise de décisions pour la participation et le partage du pouvoir, une formule clanique de 4.5 ainsi que l'intention de choisir des personnalités clé à la conférence pour former le gouvernement prévu.

D'après les enseignements tirés par les Nations Unies de la Somaliland, elles ne pourraient pas faire respecter un accord qui n'était pas représentatif et accepté par des parties prenantes aussi diverses que possible. La retraite des leaders s'est révélée nécessaire lorsqu'une dispute a éclaté au sujet de savoir si la Charte avait

été adoptée et acceptée ou non au terme de la deuxième phase de la conférence de réconciliation nationale. La communauté internationale ne s'était pas prononcée sur cette question, mais il était temps de passer à la troisième phase et les leaders devaient résoudre cette question. A un certain moment, la communauté internationale devrait dire que le processus était aussi représentatif que possible et que tous les efforts visant à assurer une représentativité avaient été épuisés si tout perturbateur, quelque insignifiant qu'il soit, ne devra pas avoir de droits de veto sur le processus. Les conclusions du Comité chargé du désarmement, la mobilisation et de l'intégration, les droits fonciers et les droits de propriété, le redressement économique, les relations régionales et internationales, le règlement des conflits et la réconciliation ont été vite adoptées, mais la Charte était beaucoup plus controversée et elle semait beaucoup plus de discorde parce qu'elle exigeait des décisions immédiates sur le partage du pouvoir.

L'IGAD avait des ressources limitées pour créer un mécanisme de suivi afin d'assurer le respect de la Déclaration sur la cessation des hostilités par ses signataires. On a été donc soulagé lorsque l'UA a annoncé, à l'occasion du sommet de Maputo, le lancement d'une mission d'observation en Somalie. Toutefois, en raison des considérations sécuritaires en Somalie ainsi que des difficultés éprouvées par le processus politique à Mbagathi, il reste encore à déployer les surveillants de l'UA. Bien entendu, tout débat sérieux au sujet des surveillants et/ou une force de maintien de la paix devrait attendre la conclusion d'un accord politique significatif. Le Conseil de Sécurité des Nations Unies a poursuivi son appui en faveur de l'IGAD en sa qualité d'observateur au processus et il évitera de donner une chance aux parties au conflit pour s'engager dans le changement de lieux du forum.

Ambassadeur Mohamed A. Fom, Envoyé Spécial auprès du processus de paix somalien a abordé le thème suivant: "Perceptions de l'Union Africaine du processus de paix somalien". On avait espéré que le mois de septembre 2003 au plus tard, toutes les structures nécessaires pour les prochaines pistes à suivre seraient déjà en place. Etant donné qu'on n'est pas parvenu à les mettre en place, la présente réunion devrait réfléchir sur les défis en suspens, à relever pour parvenir à un accord. L'UA a estimé que durant ce temps, d'énormes efforts ont été consentis pour assurer une représentativité. Toutefois, d'importants efforts pourraient encore être accomplis pour élargir la participation au processus de paix. La décision prise par le sommet de Kampala en octobre 2003 de créer un comité de facilitation avait contribué de manière significative à atténuer certains d'obstacles qui pèsent sur la réalisation de la paix en Somalie. L'UA s'était engagée dans la planification prospective pour tenir compte: de l'observation d'un cessez-le-feu futur et d'un appui aux efforts de démobilisation et de reconstruction pendant la période de sortie de la crise. Un appui permanent aux efforts visant à restaurer la paix en Somalie était

indispensable à la reprise, par une Somalie réhabilitée, de son rôle dans la sous-région, en particulier en ce qui concerne l'accélération de la sécurité et de la stabilité régionales, les relations pacifiques entre Etats, l'arrêt de la circulation illicite des armes, l'intégration et le développement économique régional, les mesures pour prévenir des actes terroristes, la revitalisation du tissu social de la Somalie et la promotion d'une bonne gouvernance, des droits de l'homme et la liberté pour les citoyens de la Somalie.

L'Union Africaine avait entrepris plusieurs initiatives, parmi lesquelles sa représentation aux pourparlers de paix depuis novembre 2002. Au mois de mars 2003, l'équipe de l'UA a effectué une mission à Mbagathi qui s'est traduite par la signature d'un protocole d'accord sur la coopération entre l'UA et l'IGAD. La Commission de l'UA et une délégation du comité suivant le cessation des hostilités se sont réunis à Addis Abeba au mois d'avril 2003 pour élaborer un projet de plan pour un mécanisme de suivi de la cessation des hostilités et il a envoyé par la suite une mission d'enquête technique conjointe en Somalie. Leurs recommandations ont guidé la décision de la 92^{ème} session ordinaire de l'organe central du mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits de l'Union Africaine au niveau d'ambassadeurs, pour déployer une mission d'observation militaire de l'UA en Somalie. Dans cette perspective, l'UA a envoyé une mission de reconnaissance en Somalie à la fin de juillet 2003. Lors de cette mission, les somalis consultés ont demandé à l'UA de déployer une force internationale pour aider, entre autres, au désarmement. Par la suite, l'organe central a adopté cette proposition et a invité les Etats membres de l'UA à se conformer aux obligations prévues dans les résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies relatives à l'embarco sur les livraisons d'armes à la Somalie.

L'UA a estimé que le conflit qui sévit en Somalie pourrait être réglé en partie en arrêtant la circulation des armes à destination et en provenance du pays. L'UA prévoyait un mécanisme pour se charger de l'application de l'embarco et toute sanction future requise. L'UA avait l'espoir que le peuple somalien surmonterait en fin de compte tous les obstacles qui pèsent sur la paix. Il fallait entretenir l'esprit du dialogue comme le seul meilleur moyen. La déclaration d'Eldoret constituait une percée qui a ouvert la voie à un accord de cessez-le-feu global que l'UA était en voie d'élaborer.

Lors des discussions qui ont suivi, les participants ont demandé des éclaircissements sur le degré de coopération entre l'UA et l'IGAD en matière de processus de paix, tel que le Protocole d'accord sur la Somalie. Quelle était la répartition du travail entre ces deux organismes ? En réponse, le Secrétaire Exécutif de l'IGAD a déclaré que l'IGAD a sollicité l'UA l'année dernière pour participer au processus de paix somalien afin d'éviter le "tourisme politique" entre l'IGAD, l'UA et la Ligue Arabe par les parties en conflit. Deux semaines avant cette

conférence, une réunion s'est tenue entre l'UA et les Communautés Economiques Régionales. Conscient des limites des l'IGAD, le Secrétariat a sollicité l'UA pour signer un protocole d'accord sur la Somalie. Cet accord a confié à l'UA le rôle de suivi en Somalie sous réserve que les surveillants déployés dans le cadre de cette mission proviennent des pays à l'écart de ce conflit, tels que les pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique du Sud. L'équipe de suivi future relèverait des deux bannières de l'UA et de l'IGAD.

Le représentant du Gouvernement National de Transition (GNT) a mis en cause l'appropriation de la conférence de réconciliation nationale, tout en déclarant que la majorité des membres du "Comité des Leaders " n'ont pas pu représenter une circonscription quelconque. Il a exprimé sa préoccupation face au fait que les non-somaliens" avaient assumé la gestion de la conférence et plusieurs autres questions contentieuses. Il a déclaré que l'IGAD, l'UA et la communauté internationale devraient faciliter la participation des régions du nord à l'actuel processus de paix somalien. Le représentant du Gouvernement National de Transition a déclaré que les allégations selon lesquelles la Somalie abritait des camps terroristes ou offrait un terrain fertile aux terroristes étaient faussées et sans fondement. Le Gouvernement National de Transition a souhaité assurer les voisins de la Somalie ainsi que la communauté internationale qu'il mettra tout en œuvre pour combattre le terrorisme et collaborera avec les Etats membres de l'IGAD et la communauté internationale en matière de lutte contre le terrorisme.

Un autre délégué a fait remarquer que l'Union africaine avait été priée de contribuer à l'équipe de Vérification et de Suivi au Soudan et que l'IGAD n'a toutefois pas suivi cette requête. S'agissant de la question de l'intégrité de la Somalie et de l'inclusion du Nord Ouest, un délégué a signalé la nécessité de reconnaître que la Somalie Land avait au moins traversé récemment un processus démocratique, à la différence d'aucune autre région de la Somalie. En ce qui concerne les objections de la délégation somalienne aux allégations des activités terroristes qui ont lieu dans sur sa territoire, un délégué a signalé que d'autres pays de la région, tels que l'Ouganda et le Kenya connaissaient le même problème. Il ne s'agit pas d'une remise en cause des gouvernements de ces pays et ils devront travailler ensemble afin de partager leurs expériences et mettre en commun leurs ressources afin de s'attaquer au problème.

Après l'opération "Restaurer l'Espoir en Somalie", les Nations Unies rechignaient naturellement à s'engager dans le maintien de la paix en Somalie. Par conséquent, le rôle des Nations Unies dans la planification d'une mission en Somalie ne dépasserait probablement les activités de consolidation de la paix. Les délégués ont noté que les Nations Unies ne devraient pas rejeter cette responsabilité sur l'IGAD. L'IGAD a pris l'initiative en faveur de la Somalie, alors, les Nations Unies devraient sûrement lui accorder un appui plus concret. En réponse à ces préoccupations, Ambassadeur Tabman a déclaré que le Conseil de Sécurité des

Nations Unies était prête à appuyer sans réserve les actions de l'IGAD et a mis son espoir dans la prochaine retraite des dirigeants somaliens.

Les délégués ont également soulevé différentes questions d'ordre opérationnel sur les différents moyens par lesquels interagissent les différents volets de l'IGAD, ce qui pourra aider les participants à établir des recommandations. Ambassadeur Tabman a alors expliqué la structure ainsi que le fonctionnement de l'IGAD, depuis l'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le Conseil des Ministres, le Comité Ministériel sur le Soudan et la Somalie, les Comités techniques sur les deux processus de paix, qui ont des Secrétariats indépendants basés à Nairobi. Il a noté que les Etats Unis, le Canada, la Norvège et l'Italie étaient les principaux acteurs de la communauté internationale dans les processus de paix somalien. Le processus somalien était plus ouvert que le processus soudanais dans la mesure où 24 groupes étaient représentés dans le processus somalien alors que le processus de paix soudanais regroupait seulement deux parties.

Session 4: Groupes de travail

Les participants se sont ensuite repartis en deux groupes de travail, respectivement sur le Soudan et sur la Somalie, pour examiner les recommandations figurant dans le projet de document intitulé "Rôle de l'IGAD dans les processus de paix en vue de la promotion et du maintien de la paix. Les travaux ont été présentés dans le document amendé qui figure en annexe A.

MERCREDI, 3 DECEMBRE 2003

Session 5: Séance de clôture

Le Président a donné à l'Ambassadeur Salim Al-Khasubi l'occasion de s'adresser aux participants au nom de la Ligue Arabe.

Ambassadeur Salim Al-Khasubi, Envoyé Spécial de la Ligue Arabe auprès du processus de paix Somalien a exprimé sa gratitude à l'IGAD ainsi qu'aux pays voisins pour leurs efforts en matière de processus de réconciliation nationale somalien. La Ligue Arabe était aux côtés de l'IGAD et a également considéré la participation de l'Union Africaine au processus comme étant important. Le processus devrait être mené à bonne fin étant donné qu'on ne peut pas revenir en arrière. Il avait observé plusieurs problèmes qui se posaient au processus, tel que l'absence de volonté manifeste d'assurer l'application de l'accord sur la cessation des hostilités. S'agissant de la question de neutralité, il a déclaré que la gestion du processus n'était pas neutre, ce qui donnait à certains groupes de somaliens un avantage sur d'autres. La Ligue Arabe avait observé qu'une atteinte avait été portée aux travaux quotidiens du processus, faute de neutralité. L'appropriation du processus et la représentativité constituaient d'autres questions contentieuses. La conférence ne comportait pas un calendrier fixe et il

était désormais important de reprendre les travaux selon un délai clair accepté à la session d'ouverture.

Adoption du rapport de la conférence

Le rapport de la conférence a été adopté avec quelques amendements.

Adoption des recommandations

A l'issue des débats et de l'amendement, le document intitulé " Rôle de l'IGAD dans les processus régionaux pour la promotion et le maintien de la paix" a été adopté.